

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL

À une séance spéciale du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval tenue en date de mercredi le 6 décembre 2006 à 18 h 30 à la mairie sise au 414, avenue Sainte-Brigitte, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, à laquelle session sont présents messieurs les conseillers :

Antonio Fortier, district 2
Yvon Hudon, district 3
Harmel L'Écuyer, district 5
Raphaël Brassard, district 6

Formant quorum sous la présidence de M. le maire Pierre Vallée.

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Gaétan Bussières.

Sont absents MM. les conseillers Michel Cochrane, district 1 et Gilbert Thomassin, district 4.

346-06 **Ouverture de la séance spéciale**

À 18 h 30, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale.

347-06 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance spéciale
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Financement par billets du règlement d'emprunt numéro 422-01 – Acceptation de l'offre
5. Financement par billets du règlement d'emprunt numéro 422-01 – Modifications
6. Embauche d'une trésorière adjointe
7. Levée de la séance spéciale

Adoptée

348-06 **Période de questions**

Aucune interrogation

349-06

**Financement par billets du règlement d'emprunt numéro 422-01 –
Acceptation de l'offre**

Attendu qu' à la suite de cette demande, la Municipalité a reçu les deux
(2) soumissions ci-dessous détaillées :

1- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE

19 800 \$	4.00000 %	2007
20 800 \$	4.00000 %	2008
21 800 \$	4.00000 %	2009
22 800 \$	4.00000 %	2010
334 800 \$	4.00000 %	2011

2- C.P.D. DE BEAUPORT

19 800 \$	4.35000 %	2007
20 800 \$	4.35000 %	2008
21 800 \$	4.35000 %	2009
22 800 \$	4.35000 %	2010
334 800 \$	4.35000 %	2011

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE pour son emprunt de 420 000 \$ par **billets** en vertu du règlement numéro 422-01 au prix de 98.61300 échéant en série de **5 ans** comme suit.

Que les **billets**, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adoptée

350-06

**Financement par billets du règlement d'emprunt numéro 422-01 –
Modifications**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval se propose d'emprunter par **billets** un montant total de 420 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 422-01;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces **billets** sont émis.

Il est proposé par M. le conseiller Harmel L'Écuyer et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par MM. le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

Que les billets seront datés du 12 décembre 2006;

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 19 800 \$
2. 20 800 \$
3. 21 800 \$
4. 22 800 \$
5. 23 800 \$
5. 311 000 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **5 ans** (à compter du 12 décembre 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 422-01 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adoptée

351-06 **Embauche de la trésorière adjointe**

Il est proposé par M. le conseiller Yvon Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de procéder à l'embauche de madame Marie-Josée Deslongchamps au poste de trésorière adjointe selon les conditions définies dans son contrat de travail;
- que messieurs le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

Adoptée

352-06 **Levée de la séance spéciale**

À 18 h 40, M. le conseiller Yvon Hudon propose la levée de la séance spéciale.

Adoptée

Le maire,

**Le directeur général et
secrétaire-trésorier,**

PIERRE VALLÉE

GAÉTAN BUSSIÈRES